

---

---

**N° 96-0384 - Déplacements et voirie - Lyon 5° - Acquisition de deux parcelles situées l'une rue soeur Bouvier, l'autre boulevard des Castors, et appartenant à la SCI Fougère - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de deux parcelles situées à Lyon 5°, l'une en bordure "est" de la rue Soeur Bouvier, l'autre en bordure ouest du boulevard des Castors et appartenant à la SCI Fougère.

Les parcelles en cause, qui couvrent respectivement des superficies de 273 et 16 mètres carrés et qui ont été nécessaires à l'élargissement des voies précitées, seraient cédées gratuitement par l'intéressée en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69-385-91-00466 du 17 décembre 1991 ;

**B - Propose** d'approuver le compromis qui lui est soumis et de l'autoriser à signer l'acte authentique destiné à régulariser cette affaire ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69-385-91-00466 du 17 décembre 1991 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique destiné à régulariser cette affaire.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,